

- 1 - Rédiger une nouvelle instruction santé sécurité au travail, suite à la réforme intervenue en 2011
- 2 - Mettre en place le nouveau CHSCT (dont formation des membres)
- 3 - Rendre opérationnel le pôle « santé sécurité au travail », en recrutant un médecin de prévention (action prioritaire)
- 4 - Mettre à jour les DU, et préparer nouveau plan d'action associé
- 5 - Finaliser actions du plans d'actions 2012
- 6 - Suivre les visites commissions départementales de sécurité pour bâtiments arrivant à échéance, et pour les 2 nouveaux bâtiments attendus (Fac DSEG et ENSIBS)
- 7 - Mise en place outil de suivi contrôles / vérifications réglementaires
- 8 - Mise en œuvre du plan de formation général SST
- 9 - Suivi intermédiaire entre 2 inspections de l'IGAENR (dernière en 2010 – prochaine en 2015 )